

Les armements en Europe

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **35 (1890)**

Heft 4

PDF erstellt am: **18.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-348162>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

péremptoire que le commandement était par trop difficile avec l'emcombement de troupes résultant du septennat. La loi du 27 janvier 1890 est donc une suite obligée de celle du 11 mars 1887. L'augmentation de l'artillerie ne tardera pas à revêtir le même caractère.



Les armements en Europe.

Nous empruntons au journal « La Nature » les renseignements suivants sur les effectifs des armées européennes au 1^{er} janvier 1890.

Ces effectifs, sur le pied de paix, s'élèvent au total à 3,263,474 hommes, soit par nations :

Russie	876,938 hommes.
France	512,472 »
Allemagne	491,840 »
Autriche-Hongrie	290,106 »
Italie	240,215 »
Angleterre	221,358 »
Turquie	182,000 »
Espagne	131,400 »
Hollande	65,735 »
Belgique	43,405 »
Danemark	42,909 »
Roumanie	35,413 »
Suède et Norwège	33,020 »
Bulgarie	32,346 »
Grèce	26,346 »
Portugal	24,361 »
Serbie	13,242 »

Dans ces chiffres ne sont pas compris les effectifs d'armées de marine, qui comptent 191,000 hommes, savoir :

Angleterre	61,400 hommes.
Russie	29,371 »
France	24,728 »
Allemagne	16,403 »
Italie	14,372 »

Quant aux effectifs sur pied de guerre, ils ne s'élèvent pas à moins de 21 millions de combattants.

Voici ces effectifs pour les cinq puissances continentales de premier ordre.

Allemagne	4,200,000 hommes.
France	4,108,655 »
Italie	2,626,000 »
Russie d'Europe	2,600,000 »
Autriche-Hongrie	1,181,000 »

Si l'on ne tient compte que des troupes de première ligne, c'est de nouveau la Russie qui prend la tête.

Russie	1,639,000	hommes.
Allemagne	1,000,000	»
France	960,000	»
Autriche-Hongrie	940,000	»
Italie	610,000	»

L'entretien de ces cinq armées revient chaque année à la somme d'environ 4 milliards, y compris l'entretien des troupes de marine ; mais dans ce chiffre ne sont pas comptés les nombreux crédits militaires extraordinaires que les parlements votent à qui mieux mieux.

Pris séparément, les six principaux budgets de la guerre en Europe se montent à :

- Fr. 942,000,000 pour la France.
- » 762,000,000 pour l'Angleterre.
- » 762,000,000 pour la Russie.
- » 537,000,000 pour l'Allemagne.
- » 415,000,000 pour l'Italie.
- » 407,000,000 pour l'Autriche-Hongrie.

Neutralité de la Haute-Savoie.

Sous ce titre, on lit dans le *Diritto* :

Plusieurs journaux ont annoncé que des négociations étaient actuellement pendantes entre le gouvernement français et le gouvernement helvétique au sujet d'une nouvelle délimitation de la zone neutre du Chablais et du Faucigny.

Présentée sous ce jour, cette nouvelle est inexacte. Voilà ce qui en est en réalité.

Les députés de la Haute-Savoie ont fait une démarche auprès du Ministre des affaires étrangères aux fins de savoir si les deux pays considéraient toujours comme valide le traité de 1815, malgré les profonds remaniements subis dès lors par la carte de l'Europe et si au cas d'une conflagration l'armée suisse devait être mobilisée, ou si au contraire le traité devait être considéré comme caduc.

Le ministre français des affaires étrangères en a référé au Conseil fédéral par la voie ordinaire. Vu la cordialité des rapports existants entre les deux gouvernements, aucune difficulté n'est à prévoir ; l'accord sera vite fait, si peut-être il ne l'est déjà.